



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2024-03-026

PUBLIÉ LE 26 MARS 2024

Sommaire

Direction départementale des Territoires de Loir-et-Cher / Direction

41-2024-03-22-00003 - AP portant subdélégation de signature aux agents de la DDT 41 (5 pages)

Page 3

Direction départementale des Territoires de
Loir-et-Cher

41-2024-03-22-00003

AP portant subdélégation de signature aux
agents de la DDT 41



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

**Arrêté préfectoral du
portant subdélégation de signature aux agents de la direction
départementale des territoires de Loir-et-Cher**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L. 221-2 ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 13 juillet 2023 du président de la République portant nomination de Monsieur Xavier PELLETIER préfet de Loir-et-Cher à compter du 21 août 2023 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du 31 mars 2011 du Premier Ministre portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 27 janvier 2021 nommant Monsieur Patrick SÉAC'H, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n°41-2023-08-21-00021 du 21 août 2023 en matière d'administration générale portant délégation de signature à M. Patrick SÉAC'H, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral de l'Indre-et-Loire du 5 janvier 2023 et l'arrêté préfectoral du Loiret n° 45-2023-08-21-00034 portant délégation de signature à Monsieur Patrick SÉAC'H, directeur départemental des territoires, pour les demandes d'autorisations individuelles des transports exceptionnels,

Vu l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 14 janvier 2022 nommant Monsieur Patrice FRANÇOIS, directeur départemental adjoint des territoires,

Sur proposition de Monsieur Patrick SÉAC'H, directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Patrice FRANÇOIS, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des attributions dévolues à la direction départementale des territoires, et sous réserve des dispositions particulières et des exclusions visées dans le corps de l'article, pour toute correspondance, tout acte, toute décision relevant des domaines et matières référencées à l'arrêté préfectoral n° 41-2023-08-21-00021, l'arrêté du Préfet de l'Indre-et-Loire du 5 janvier 2023 et l'arrêté préfectoral de la Préfète du Loiret n° 45-2023-08-21-00034.

Article 2 :

Dans la limite des attributions dévolues à la direction départementale des territoires, et sous réserve des dispositions particulières et des exclusions citées dans le corps de l'article 8, délégation de signature est donnée pour toute correspondance, tout acte, toute décision relevant des domaines et matières référencés à l'arrêté préfectoral n°41-2023-08-21-00021, l'arrêté du Préfet de l'Indre-et-Loire du 5 janvier 2023 et l'arrêté préfectoral de la Préfète du Loiret n° 45-2023-08-21-00034 :

M. David MATHON – chef du service prévention des risques, ingénierie de crise éducation routière, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congs), chapitres III, IV, V, XII et XIV ;
- l'article 2 ;
- l'article 3 – chapitres VII, VIII et X.

M. Lionel GUIVARCH – adjoint au chef du service prévention des risques, ingénierie de crise éducation routière, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congs), chapitres III, IV, V, XII et XIV ;
- l'article 2 ;
- l'article 3 – chapitres VII, VIII et X.

M. Mathieu FRIMAT – chef du service eau et biodiversité pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congs) ;
- l'article 3 – chapitres I, II , III, IV, V, VI, XI et XII ;
- Dans le cas particulier du chapitre IV de l'article 3 (partie chasse), il convient de se référer au tableau joint en annexe.

M. Olivier POITE – adjoint au chef du service eau et biodiversité pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congs) ;
- l'article 3 – chapitres I, II , III, IV, V, VI, XI et XII ;
- Dans le cas particulier du chapitre IV de l'article 3 (partie chasse), il convient de se référer au tableau joint en annexe.

Mme Anna DESHAYES – cheffe du service accompagnement des territoires, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congs) et aux chapitres VI à IX ;
- l'article 3 – chapitre IX.

M. Raphaël CHEMIN – adjoint à la cheffe du service accompagnement des territoires, responsable de l'unité territoires durables, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congs) et aux chapitres VI à IX ;
- l'article 3 – chapitre IX.

Mme Julie DEHEM – cheffe du service logement et urbanisme, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congés) et aux chapitres VI, alinéas 1 à 4, VII à XIII.

Mme Laure YVONNET – adjointe à la cheffe du service logement et urbanisme, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congés) et aux chapitres VI, alinéas 1 à 4, VII à XIII.

Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU – cheffe du service de l'économie agricole et territoires ruraux, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congés) ;
- aux articles 4, 5 et 6.

M. Mathieu NIVAL – adjoint à la cheffe du service de l'économie agricole et territoires ruraux, et responsable de l'unité Politique Agricole Commune, pour les affaires mentionnées à :

- l'article 1 – chapitre I (congés) ;
- aux articles 4, 5 et 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de la direction, une décision d'intérim permettra de désigner la ou les personnes qui disposeront de délégations de signature étendues.

En cas d'intérim des délégataires susvisés, l'intérimaire dispose des mêmes délégations de signature que la personne qu'elle supplée.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires susvisés, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après pour les affaires se rapportant au tableau ci-dessous :

Noms, prénoms, grade	Fonctions	Domaines dans lesquels s'exerce la délégation
Mme Nohédy CZUBOWSKI	Responsable de l'unité financement du logement	Article 1 – chapitre I (congés), chapitre VI, alinéas 1 à 4, chapitres VII à X et XII
M. Christophe TARDIVAT	Responsable de l'unité urbanisme et habitat	Article 1 – chapitre I (congés), chapitre VI, alinéas 1 à 4, chapitres VII, IX et XIII
Mme Valérie COURCELLES	Responsable de l'unité accessibilité, contrôle réglementaire de la construction	Article 1 chapitre I (congés) et chapitres VIII, X et XI
Mme Clara LE HOT	Référente ADS – CDAC	Article 1 – chapitre VI, alinéas 1 à 4 et chapitre XIII
M. Fabrice GRAND	Responsable de l'unité foncier, aides conjoncturelles et territoires	– Article 1 chapitre I (congés) – Article 4 chapitres I, II, III et V et VII
M. Christophe CHAUVREAU	Responsable de l'unité ressources en eau et milieux aquatiques	– Article 1 chapitre I (congés) – Articles 3 et 5

Noms, prénoms, grade	Fonctions	Domaines dans lesquels s'exerce la délégation
Mme Anne Sophie HESSE	Responsable de l'unité maîtrise des pollutions de l'eau	– Article 1 – chapitre I (congés) – Articles 3 – chapitres I à VI, XI et XII
M. Emmanuel JAHANT	Responsable de l'unité nature et forêt	– Article 1 – chapitre I (congés) – Article 3 – chapitres I à VI, XI et XII
M. Benoît GENAY	Responsable de l'unité Gestion Crise Transport	Article 1 chapitre I (congés) et aux chapitres II à IV et XII
M. Vincent GIRARD	Gestionnaire Transports Exceptionnels	Article 1 – chapitre II (Arrêtés préfectoraux réglementaires et autorisations de transports exceptionnels)
Mme Zohra LEFORESTIER	Référente transports exceptionnels	Article 1 chapitre I et chapitre II (Arrêtés préfectoraux réglementaires et autorisations de transports exceptionnels)
Mme Julie QUENTIN-FICHET	Responsable de l'unité prévention des risques	– Article 1 – chapitre I (congés) – Article 3 – chapitre VIII et X
M. Alain SIONG	Responsable de l'unité éducation routière	Article 1 – chapitres I (congés) et XIV
Mme Cassandra GUNTZ	Responsable de l'unité géomatique et connaissance	Article 1 – chapitre I (congés)

Article 3 :

Dans le cadre particulier des astreintes de direction, les agents ci-après bénéficient de la délégation des articles 1, chapitre II à V:

- M. Lionel GUIVARCH
- M. David MATHON
- Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU
- Mme Anna DESHAYES
- M. Mathieu FRIMAT
- Mme Julie DEHEM.

Article 4 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 41-2023-08-29-00005 du 29 août 2023 est abrogé.

Article 5 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Blois, le 22 mars 2024.

**Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires**



Patrick SÉAC'H